


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20262003-03 Du 20 mars 2026 DÉLIBÉRATION POUR L'ÉLECTION DES ADJOINTS</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	16.03.2026
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	16.03.2026
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	15	Pouvoir	0	

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T - GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (15)

Absents : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

DÉLIBÉRATION POUR L'ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D20262003-02 du conseil municipal fixant à **3** le nombre d'adjoints,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants et plus, l'élection des adjoints intervient au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Il est fait appel de candidature.

Une liste s'est déclarée :

Liste 1 : Mr Daniel DELORME – Mme Sandrine DESSALCES – Mr Patrick CHATAING

L'opération de vote se déroule.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Maire son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **Liste 1 – 15 voix**

Mr Daniel DELORME, Mme Sandrine DESSALCES et Mr Patrick CHATAING sont proclamés élus aux fonctions d'adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

Fait à USSON EN FOREZ, le 21 mars 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--